

APRÈS LA 3^E - RENTRÉE 2015



Votre enfant va poursuivre ses études en

- 2^{de} générale et technologique,
- 2^{de} professionnelle,
- 1^{re} année de CAP

dans un établissement public, privé sous contrat ou agricole.

2 étapes importantes dans l'année :

➤ La construction d'un projet d'orientation et le dialogue avec les familles

Une fiche de dialogue pour l'orientation va vous permettre d'indiquer vos choix d'orientation au cours du 2^e puis 3^e trimestre et de bénéficier d'un échange avec l'établissement.

➤ Au troisième trimestre, la procédure d'affectation et d'inscription

Vous remplissez le dossier de candidature à l'entrée en 2^{de} générale et technologique, professionnelle ou 1^{re} année de CAP qui vous est remis par l'établissement de votre enfant.

Vous pouvez y formuler vos vœux, classés par ordre de préférence.

1 vœu = 1 formation dans 1 établissement public, privé sous contrat ou agricole

Attention

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un établissement privé, vous devez aussi obligatoirement, dès à présent, effectuer une première démarche auprès de l'établissement d'accueil.

du 19 mai au 12 juin 2015

Les vœux de votre enfant sont saisis par son établissement dans "AFFELNET". Pour une orientation vers la 2^{de} générale et technologique, le dernier vœu est obligatoirement un vœu de 2^{de} dans le lycée public de secteur.

le 24 juin 2015

L'établissement d'origine vous transmet la fiche de résultats de votre enfant.

du 24 juin au 4 juillet 2015

Vous prenez contact avec le lycée pour finaliser l'inscription de votre enfant.

Vous choisissez l'apprentissage comme modalité de formation

Le vœu "apprentissage" est saisi à titre informatif, vous devez rechercher un contrat d'apprentissage et contacter le CFA.

